

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DEV 002-628/12/CC**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Les Entrepreneuriales en PACA**

#### **DPEATSV 12/8642/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le programme « Les Entrepreneuriales® » a été initié en 2003, par l'association Réseau Entreprendre Atlantique avec KPMG Entreprise et le réseau des boutiques de Gestion.

Il a pour objectif d'encourager un état d'esprit « entreprenant » sur le Campus nantais en offrant la possibilité à des étudiants et élèves d'Ecoles supérieures en formation initiale, de s'inscrire dans un processus pédagogique d'apprentissage par l'action pour apprendre et donner envie de créer une entreprise.

Fort du succès de ce programme, il compte aujourd'hui :

- 7 régions d'implantation pour la promotion 2012 : Aquitaine (Béarn, Pays Basque), Bourgogne, Bretagne, Franche Comté, Haute Normandie, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur
- 5 nouvelles régions pour la promotion 2013
- 145 partenaires conseils engagés
- 260 enseignants relais du programme
- 515 chefs d'entreprise parrains et marraines
- 2000 étudiants apprentis entrepreneurs depuis 7 ans

Les entrepreneuriales ont pour ambition d'encourager les étudiants à :

- Démystifier l'acte de créer ou reprendre une entreprise pour le plus grand nombre
- Concrétiser une idée d'activité sur le terrain pour découvrir le sens du mot entreprendre
- Appréhender des comportements, des compétences et connaissances à leur future vie professionnelle

Le programme repose sur :

- Une cible : à partir du Bac + 2 en cours, en équipe pluridisciplinaire, et porteur d'une idée d'activité innovante au stade du concept
- Une durée : entre novembre et avril de chaque année soit 200 heures d'apprentissage
- La gratuité du programme

- Des ressources pour entreprendre :

- o Les soirées tools : intervention en présentiel d'experts et de professionnels issus du territoire
- o Chèques conseils et kifekoi : l'étudiant découvre l'environnement du créateur, comprend la pertinence du terrain pour valider un projet de création. Chaque équipe utilise son carnet de chèques et un carnet d'adresses locales.
- o Sacoche pour entreprendre : un ensemble d'outils pratiques (logiciel, fiches pour entreprendre...) est remis à chaque étudiant au lancement du programme.
- o Coaching des équipes
- o Parrainage des équipes

- Un encadrement : Réseau Entreprendre impulse le programme sur les Campus. Chaque équipe bénéficie d'un accompagnement mensuel par un chef d'entreprise de Réseau Entreprendre®.

Chaque équipe bénéficie d'un coaching mensuel au management humain et au management de projet.

Entre deux rendez-vous l'équipe conforte son projet aux réalités du marché et valide sa faisabilité économique et financière.

- Des écoles et des universités participantes : convaincus de l'intérêt professionnel du programme, les enseignants des cycles supérieurs valorisent la participation de leurs étudiant-es dans le cursus de formation
- Des projets créatifs et ambitieux : les étudiant-es portent les activités de demain
- La communauté : suite au jeu de rôle, des étudiant-es concrétisent leur projet avec le soutien d'experts et de chefs d'entreprise.
- Evaluations et soirée de Gala régional : Après l'apprentissage terrain les groupes remettent un dossier de création d'entreprise en fin de programme. Les évaluations finales se matérialisent par une remise de diplômes et de Trophées lors d'une manifestation rassemblant tous les partenaires locaux, régionaux du monde économique institutionnel, privé et universitaire

L'association « Les Entrepreneuriales » en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ALEP), soutenue par Réseau Entreprendre PACA et le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), porte le programme régional.

Les objectifs de l'association Les Entrepreneuriales en Provence Alpes Côte d'Azur sont :

- Lancer la Première édition à la rentrée universitaire 2012 en recrutant 15 équipes sur le Campus d'Aix et de Marseille afin de valider le concept du programme en région PACA.
- Fédérer les principaux acteurs de la création d'entreprise et de l'innovation- sur chacun des Campus par la mise en place d'un comité pédagogique par Campus et un Comité de pilotage.
- Créer un référentiel pédagogique régional pour l'étudiant apprenant
- Détecter des étudiants créateurs et leur proposer un accompagnement gratuit après Les Entrepreneuriales®

#### Gouvernance

Sont membres adhérents de l'ALEP les personnes qui participent au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet.

Ils sont regroupés au sein du comité de pilotage, présidé par un chef d'entreprise de Réseau Entreprendre® Provence Alpes Côte d'Azur et composé de quatre collèges :

- le collège des partenaires financiers : Caisse des Dépôts et Consignations, partenaires privés
- le collège des représentants de l'enseignement supérieur
- le collège des représentants des collectivités : Conseil Régional, Conseil Général, Agglomérations
- le collège des partenaires conseils et des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise : INPI – OSEO – Incubateur – CCI – Boutique de Gestion – PFIL – CMA – CA

#### Un coordinateur régional du programme

Il est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre, de l'organisation et de l'animation du dispositif pédagogique en lien avec l'ALEP. Il est l'interface entre le local et la coordination nationale Les Entrepreneuriales®, représentée par l'Association Nationale Les Entrepreneuriales ANLE.

#### Les Campus d'Aix en Provence et Marseille

Les établissements suivants acceptent de participer au programme Les Entrepreneuriales dès l'année universitaire 2012-2013 :

- Aix Marseille Université
- IUT Aix
- IUT Marseille
- IAE Aix
- Ecoles doctorales
- IEP Aix
- Polytech' Marseille
- Ecole Centrale de Marseille
- Euromed

Le budget prévisionnel des Entrepreneuriales, pour 2012-2013, s'élève à 65.100 euros.

Les recettes apportées par les sponsors privés s'élèvent à 17.100 euros, leur participation représente 26,27 % du montant des recettes.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>2012-2013 15 équipes</b>
Coordination Bouches-du-Rhône Poste basé à Marseille Année 1 : 60 jours (650 euros/j) Années 2 et 3 : 70 jours	39 000 euros
Coordination Alpes-Maritimes Poste basé à Nice 30 jours à 650euros/j	0 euros
Outils de communication (invitation) et prix remis aux équipes* (3750 euros)	5 000 euros
Soirées dating (octobre) et de remise des trophées (avril)	10 000 euros
Coaching (540 euros par équipe)	8 100 euros
Droits d'utilisation des outils du programme (200 euros/équipe)	3 000 euros
<b>Total</b>	<b>65 100 euros</b>

<b>Postes de Ressources</b>	<b>2012-2013 15 équipes</b>
Association Nationale Les Entrepreneuriales	5 000 euros
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	15 000 euros
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	10 000 euros
Caisse des Dépôts Provence Alpes Côte d'Azur	8 000 euros
Marseille Provence Métropole	10 000 euros
Communes – Agglomérations Alpes Maritimes (à partir de 2013)	0 euros
Sponsors privés (13)	17 100 euros
Sponsors privés (06)	0 euros
<b>Total</b>	<b>65 100 euros</b>

\* Prix : Les Entrepreneuriales (1000 euros), Parcours d'Entreprendre (750 euros), Dream Team (500 euros), Coup de Cœur (500 euros), Entreprendre au Féminin (500 euros), Entreprendre Autrement (500 euros).

Il est proposé au Conseil de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, pour l'animation de l'association Les Entrepreneuriales en PACA, en apportant à l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création de petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Les Entrepreneuriales en PACA au titre de l'année 2012.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI